

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 42623

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 27385 de M. Orphelin

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« varie »

le mot :

« évolue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision est présenté en appui de l'amendement n°34643 qui propose d'ouvrir la possibilité d'instaurer par décret un barème progressif du taux de cotisation de solidarité en fonction des tranches de revenu d'activité.